

23 avril 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Comité Municipal de Laniel Inc. tenue selon la Loi, au bureau municipal de Laniel, situé au 2000, chemin Adrien-Denis, mercredi le 23 avril 2025 à 18 h 30, à laquelle :

Sont présents :

Christine Morin Sylvain Denis
Réal Champagne Alain Prévost

Formant quorum sous la présidence de : M. Marc Girard

Autre présence: Susie Trudel, directrice

Absences: Sylvain Plante et Serge Sayer

Notez que le conseil s'est réuni en caucus privé de 18 h 25 à 18 h 30

Informations :

M. Marc Girard souhaite la bienvenue à tous.

2025-04-034

Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h 30 et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvain Denis

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé ;

Que l'article « affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Informations :

Période de questions de l'assistance

-Aucune question de l'assistance

Informations :

Demande verbale : permis émis

-Aucun permis émis pour la période

2025-04-035

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2025

Il est proposé par Réal Champagne

Et résolu unanimement

D'accepter le procès-verbal tel que présenté.

2025-04-036

Approbation des dépenses municipales

Il est proposé par Christine Morin

Et résolu unanimement

D'accepter les dépenses municipales pour le mois de mars 2025 au montant de 8 493.86\$

2025-04-037

Le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces comptes sont disponibles au bureau municipal pour consultation.

Il est proposé par Réal Champagne

Et résolu unanimement

De procéder à l'acceptation des comptes à payer totalisant 35 066.28\$ pour la période du 1^{er} au 23 avril 2025.

Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art.961).

Signé à Laniel, ce 25 avril 2025

Susie Trudel, directrice générale

Informations :

La directrice informe le conseil qu'une demande a été faite au Programme d'aide à la voirie locale pour la surface de roulement de la baie des Plongeurs pour un montant de 12 000\$. Un montant de 10 000\$ nous est accordé grâce à l'enveloppe du député Daniel Bernard provenant du PAVL.

2025-04-038

Suivi de dossier : règlement pour fournaise extérieure

Considérant que nous avons quelques fournaises ou chaudières extérieures sur le territoire de Laniel;

Considérant que nous avons reçu quelques plaintes concernant la fumée de ces fournaises qui polluent l'environnement et la qualité de l'air qui nuit à la santé des personnes;

Considérant que plusieurs municipalités du Témiscamingue ont déjà une réglementation concernant ces appareils;

Il est proposé par Sylvain Denis
et résolu unanimement

Que le conseil municipal a décidé que les fournaises ou chaudières extérieures sont interdites sur tout le territoire de Laniel à compter de la date d'adoption du règlement.

Que les propriétaires sur le territoire de Laniel qui possèdent une fournaise ou chaudière extérieure non conforme devront à compter de la date d'adoption du règlement enlever l'appareil et l'apporter au relai écocentre de Fabre dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur de ce règlement.

Que les propriétaires sur le territoire de Laniel qui possèdent une fournaise ou chaudière extérieure conforme pourront garder leur appareil jusqu'à la durée de vie utile de la fournaise ou chaudière. Ensuite les propriétaires devront suivre la réglementation en vigueur.

Que ceux qui possèdent une chaudière ou fournaise conforme devront avoir une cheminée d'au moins 5 mètres de haut et être située à au moins 3 mètres de tout arbre, bâtiment ou ligne de lot. Le propriétaire aura 30 jours pour se conformer. Le seul combustible utilisé doit être le bois.

Qu'une amende soit imposée aux propriétaires de fournaises ou chaudières non conforme de 100\$ par semaine à compter de la date d'entrée en vigueur de ce règlement s'ils n'ont pas enlevé leur appareil après 30 jours.

Une fournaise ou chaudière extérieure conforme doit être reconnue aux normes environnementales de l'Association Canadienne de normalization ou de l'United States environmental Protection Agency (US EPA).

Que la directrice envoie cette résolution et demande à la MRC d'en faire un règlement.

Qu'une lettre soit envoyée aux propriétaires actuels connus de ces appareils conforme ou non-conforme pour les aviser de ce règlement.

Informations :

L'équipe d'Énergie Renouvelable Onimiki aimerait tenir une assemblée publique d'information et de consultation à Laniel pour présenter le projet et répondre aux questions des citoyens. Cette assemblée pourra se tenir à la fois en présentiel et en virtuel. La date du samedi 7 juin en journée a été choisie. La rencontre pourra être tenue en français et en anglais.

2025-04-039

Considérant que nos panneaux d'information sur nos îles aménagées ont besoin d'être renouvelés;

Considérant que nous avons reçu une soumission de Monuments Girard au montant de 962.11 (taxes incluses) pour la confection de 7 panneaux;

Il est proposé par Sylvain Denis

Et résolu unanimement

D'accepter la soumission de Monuments Girard au montant de 962.11 (taxes incluses).

Information

Suivi de dossier : aires protégées

La proposition a été envoyée à la préfète de la MRC. Nous attendons une réponse de sa part.

2025-04-040

Demande d'aide financière de Mission Tournesol

Il est proposé par Sylvain Denis

Et résolu unanimement

Qu'un montant de 100\$ soit remis à Mission Tournesol

Informations :

Demande d'aide financière du projet Retour à l'école

Refusé par la majorité du conseil

Informations :

Demande d'aide financière de la Fondation Brousseau-Darvis

Refusé par le conseil

Informations :

Journal Info-Laniel 2025

Discussion sur le contenu du journal.

Informations :

Discussion sur le Raid Témiscamingue qui sera à Laniel le vendredi 5 septembre pour le souper et le 6 septembre pour le déjeuner.

2025-04-041

Constatation de la fin de mandat d'un membre du conseil

Considérant que le conseiller siégeant au poste no 1 du Comité Municipal de Laniel ne s'est pas présenté aux réunions municipales depuis le 25 septembre 2024;

Considérant que la loi sur l'élection et le référendum stipule à l'article 317 : *Le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste :*

Considérant que le conseiller no 1, n'a jamais justifier ces absences qui durent depuis 180 jours consécutifs :

Considérant que la directrice générale a assisté à 2 audiences publiques au Tribunal de la Commission Municipal du Québec avec un juge administratif concernant la constatation ou non de la fin de mandat d'un membre du conseil auxquelles le conseiller no 1 ne s'est pas présenté;

Considérant qu'à la dernière audience du 15 avril 2025, le juge administratif a déclaré que la Commission Municipal du Québec n'est pas habileté à donner une décision pour un TNO qui est régie par la Loi sur les compagnies;

En conséquence,
Il est proposé par Alain Prévost
Et résolu unanimement

Que les membres du Comité Municipal de Laniel sont d'accord pour mettre fin au mandat du conseiller no 1 en date d'aujourd'hui le 23 avril 2025.

Que les membres du Comité Municipal de Laniel demande à la MRC de Témiscamingue d'entériner leur décision.

Informations :

Discussion sur le livre des 100 ans de Laniel.

Le livre est à l'imprimerie depuis un mois, il devrait être prêt prochainement.

2025-04-042

Considérant que notre employé nous a avisé que le câble chauffant au bâtiment d'accueil ne fonctionne plus;

Considérant que nous avons besoin d'un électricien pour effectuer les travaux;

Il est proposé par Christine Morin
Et résolu unanimement

De faire une demande auprès de Champoux Électrique pour venir effectuer les travaux.

Informations :

Période de questions de l'assistance :

- Questionnement sur les fournaises extérieures
- Questionnement sur la pose d'asphalte dans quelques trous sur le chemin Dorval

Informations :

Prochaine réunion : mercredi le 28 mai 2025 à 18 h 30

2025-04-043

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Alain Prévost

et résolu unanimement

De lever l'assemblée, il est 19 h 30

Marc Girard, président

Susie Trudel, dg